

NOTE**Objet** : Approbation du Compte administratif 2023

Le Compte administratif (CA) est le document budgétaire qui rend compte à l'assemblée délibérante de l'exécution du budget annuel qu'elle a adopté.

Le compte administratif 2023 présente un résultat global excédentaire de 445 741,80 € se décomposant en un excédent de fonctionnement de 435 828,70 € et un excédent d'investissement de 9 913,10 € ;

Le CA 2023 de la Caisse des écoles se présente de la façon suivante :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisés mouvements réels	10 904 247,46 €	11 048 624,76 €	144 377,30 €
Réalisés mouvements d'ordre	195 404,55 €	1 492,00 €	-193 912,55 €
Résultat n-1		485 363,95 €	485 363,95 €
Restes à réaliser	307 861,12 €	- €	- 307 861,12 €
Sous-total	11 407 513,13 €	11 535 480,71 €	127 967,58 €
Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisés mouvements réels	241 794,26 €	81 619,55 €	-160 174,71 €
Réalisés mouvements d'ordre	1 492,00 €	195 404,55 €	193 912,55 €
Résultat n-1	23 824,74 €	- €	-23 824,74 €
Restes à réaliser	35 294,17 €	- €	- 35 294,17 €
Sous-total	302 405,17 €	277 024,10 €	-25 381,07 €
Total	11 709 918,30 €	11 812 504,81 €	102 586,51 €

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT**A) Dépenses**

Les dépenses réelles, réalisées au cours de l'exercice 2023, s'élèvent à 10 904 247,46 € contre 10 696 575,99 € en 2022 soit en hausse de 1.9 %, et se ventilent, pour les principales lignes budgétaires, de la manière suivante :

	CA 2022	CA 2023	Evolution
<u>Charges à caractère général (chapitre 011)</u>	3 205 412,96 €	3 050 606,84 €	-4,83%
<u>dont notamment :</u>			
611 - Prestation de service (restauration scolaire et mini-séjours)	2 915 978,56 €	2 786 625,10 €	-4,44%
6068 - Matières et fournitures	48 489,73 €	53 505,66 €	10,34%
60622/6065 - Livres et récompenses	10 602,51 €	10 094,67 €	-4,79%
6156 - Maintenance matériel de restauration	56 866,81 €	46 534,05 €	-18,17%
<u>Charges de personnel (chapitre 012)</u>	7 469 928,85 €	7 838 196,48 €	4,93%
<u>dont notamment :</u>			
6411/64111 - Trait. Personnel titulaire	1 398 384,74 €	1 306 226,85 €	-6,59%
6413/64131 - Trait. Personnel non titulaire	3 383 942,26 €	2 492 042,89 €	-26,36%
6451 - Cotisations URSSAF	1 056 658,00 €	1 080 153,00 €	2,22%
6215 - personnel affecté par la col de rattachement	752 000,00 €	821 335,00 €	9,22%
6453 - Cotisations retraites	470 935,68 €	538 376,98 €	14,32%
<u>Autres charges de gestion courante (chapitre 65)</u>			
créances irrécouvrables (non-valeur et éteintes)	19 995,99 €	11 547,78 €	-42,25%

Pour le chapitre 011 (charges à caractère général)

Les charges à caractère général sont marquées par une baisse de 4,83 %. Cette baisse est purement technique car elle résulte d'un reste à réaliser important lié aux dépenses de restauration, dont la réalisation de fin d'année a fait l'objet d'une facturation début 2024. Cette situation a donc fait l'objet d'un report sur 2024.

S'agissant du chapitre 012 (charges de personnel)

Les dépenses de personnel sont globalement en hausse de 4,93 % par rapport au CA 2022, essentiellement due aux différentes hausses (hausse du point d'indice de la fonction publique, augmentation du traitement du personnel titulaire accentuée par le plan de titularisation, hausse du régime indemnitaire) intervenues au cours de l'année 2022 mais qui ont eu un effet sur l'ensemble de l'année 2023

B) Recettes

	CA 2022	CA 2023	Evolution
70 - Produit des services	4 620 907,70 €	5 247 508,07 €	13,56%
dont notamment :			
70882-Vente de repas	2 630 814,82 €	2 932 764,10 €	11,48%
7067-Activités périscolaires	1 987 827,88 €	2 312 212,97 €	16,32%
74 - Dotations et participations	6 335 406,15 €	5 731 934,31 €	-9,53%
dont notamment :			
7474/74748-Participation de la Commune :	4 910 260,00 €	4 241 514,00 €	-13,62%
748/74888-Participation de la CAF du Val-de-Marne	1 399 146,15 €	1 479 450,24 €	5,74%
74718-subvention de l'Etat	26 000,00 €	10 970,07 €	-57,81%

Les recettes réelles de fonctionnement, réalisées au cours de l'exercice 2023, s'élèvent à 11 048 624,76 € contre 11 001 858,53 € en 2022 soit en hausse de 0,43 %. Elles se ventilent de la manière suivante :

- les « produits des services » (70) sont essentiellement composés des participations familiales pour la restauration, les centres de loisirs, les mini-séjours et les ateliers,
- le chapitre « dotations et participations » (74) est constitué de la subvention de la Ville à la Caisse des écoles, de la participation de la CAF et de la subvention de l'Etat.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement	CA 2022	CA 2023	Evolution
2151/215741- Matériel, Outillage et Installations des Cantines Scolaires (chariots, robots de cuisine ...)	191 603,94 €	211 385,30 €	10,32%
2183-matériel de bureau et informatique	- €	- €	
2184/21848 - Mobiliers (tables, chaises, claustra...)	12 011,34 €	14 674,01 €	22,17%
2188 - Equipements divers	11 698,67 €	15 734,95 €	34,50%

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 241 794,26 € en 2023 (hors restes à réaliser) contre 215 313,95 € en 2022, soit en hausse de 12,3 %

Les recettes d'investissement	CA 2022	CA 2023	Evolution
	96 923,02 €	81 619,55 €	-15,79%
<u>10 - Dotations, fonds divers et réserves</u>			
10222 - F.C.T.V.A.	11 555,00 €	57 794,81 €	400,17%
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	70 443,57 €	23 824,74 €	-66,18%
<u>13 - Subventions</u>			
1318 - Autres subvention	14 924,45 €	- €	-100,00%

Il est donc proposé au Comité de la Caisse des écoles d'approuver le compte administratif 2023 de la Caisse des écoles qui est identique au compte de gestion 2023.